
Adresse de la société populaire de Bourmont (Haute-Marne) qui félicite la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bourmont (Haute-Marne) qui félicite la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 419-420;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28476_t1_0419_0000_14

Fichier pdf généré le 30/03/2022

33

Le citoyen Duroi, représentant du peuple à l'armée du Rhin, envoie 374 livres 5 sous en assignats, qui lui ont été remis par les officiers, sous-officiers et chasseurs à cheval du dépôt du huitième régiment, pour les frais de la guerre. « Ces généreux citoyens, dit-il, ont en outre déclaré qu'ils se priveront de leur ration de viande un jour par décade ».

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Besançon, 1^{er} flor. II] (2).

« Citoyen président,

Les officiers, sous-officiers et chasseurs à cheval du dépôt du 8^e régiment m'ont remis la somme de 374 livres, 5 sols, qu'ils m'ont chargé de déposer en leur nom sur l'autel de la patrie pour subvenir aux frais de la guerre.

Ces généreux citoyens ont en outre déclaré qu'ils se priveront de leurs rations de viande un jour par décade pendant tout le tems qu'ils seront au dépôt.

Ce qui ajoute un mérite essentiel à leur offrande, c'est le zèle et l'activité avec lesquels les officiers et sous-officiers instruisent leurs jeunes concitoyens, et la docilité et l'exactitude avec lesquelles ceux-ci profitent de leurs instructions; tous brûlent du désir de partager les lauriers que leurs braves frères d'armes moissonnent tous les jours en terrassant les ennemis de la patrie; il est doux pour moi d'être auprès de la Convention nationale l'interprète des sentimens de ces vrais républicains. S. et F. ».

DUROY.

34

Les jeunes élèves d'Elbeuf-sur-Seine annoncent qu'ils ont célébré une fête à la liberté, et envoient un don patriotique de 35 liv. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Elbeuf, ... flor. II] (4).

Nous jeunes républicains et jeunes républicaines de Elbeuf, l'instituteur Pierre Brasseur et Rose Freville, femme Brasseur, institutrice.

Nous vous invitons à rester à votre poste jusqu'à ce que le dernier des tyrans soit exterminé, nous avons fait le tour de notre commune avec l'arbre de la liberté, la bannière de l'espoir de la patrie, drapeaux, tambours et l'arbre a été planté en chantant des hymnes patriotiques et danses aux cris de vive la République, nous avons aussi prêté le serment de maintenir, l'unité

(1) P.V., XXXVI, 165 et 231. Bⁱⁿ, 10 flor.

(2) C 301, pl. 1080, p. 18.

(3) P.V., XXXVI, 165 et 231. Bⁱⁿ, 14 flor. (2^e suppl¹).

(4) C 301, pl. 1080, p. 19, 20.

l'indivisibilité, la liberté, l'égalité, fraternité, ou la mort, vive la République, vive la Montagne.

Nous vous envoyons une somme de 35 l. en assignats pour les défenseurs de la patrie. S. et F. ».

SAILLANT fils, DUCHEMIN, P. HAYE fils, J.A. LELOUP, T. de la HAYS, LÉCARDÉ, BILLIARD, PROVOT fils, DUPRÉ, TOUZÉ, M. BILLIARD, P.J. BRASSEUR, F. BÉRANGER, M.A. BUSOT, BARBE-LEVÉ, H. MAIER, J. MASSELIN, D. VÉDIÉ, D. HAZÉ, R. ROSÉ, P. RIVETTE, Rose FRÉVILLE femme BRASSEUR.

[Elbeuf, 4 flor. II].

« Citoyens législateurs,

Je ote bien des remerciements en ce que vous avez établi les écoles primaires et mon fils est un des écoliers de cette adresse que vous recevez n'ayant pas de fortune et ayant été nommé maire de la commune d'Elbeuf il y a 16 mois et ayant été obligé de quitter le peu d'entreprises que j'avois et sans fortune, cependant je me croirois bien fortuné sy le dernier des tyrans étoit exterminé.

Je suis obligé d'être toujours à mon poste pour maintenir la paix et le bon ordre, vu que nous manquons de toutes les subsistances et que n'avons pas plus de trois quarts de pain par jour, mais j'espère que votre grand travail nous débarrassera de tous les ennemis qui en sont la seule cause. Je suis toujours bien décidé de faire tout ce qui dépendra de moi pour le maintien de la République ou votre vie a été si exposée et que jamais on ne pourra vous témoigner les reconnaissances de vos mérites.

Je désirerois avoir mérité vos raiponces je me croirois au comble du bonheur. S. et F. ».

SAILLANT (maire).

35

Les employés des bureaux des biens nationaux du district réuni au département de Paris, envoient leur contribution volontaire aux frais de la guerre, de 200 livres en assignats, pour le mois de germinal.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

36

Les membres de la société populaire de Bourmont se plaignent de ce qu'il n'a pas été fait mention, dans le bulletin, de leurs précédentes adresses. Ils félicitent de rechef la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXVI, 165. C. 301, pl. 1080, p. 21. Original daté du 5 flor. II et signé Gomé, Laroche, Friry. Bⁱⁿ, 14 flor.; C. Univ., 3 flor.; M.U., XXXIX, 251.

(2) P.V., XXXVI, 166. Départ. de la Haute-Marne.

[*Bourmont*, 28 germ. II] (1).

« Citoyens représentans du peuple,

Nous avons été des premiers à nous féliciter avec vous de la découverte de la dernière conspiration qui menaçait la liberté, nous avons été des premiers à applaudir aux mesures que vous avez prises pour connaître et punir les traîtres. Nous avons été des premiers à proclamer les services importants que vous rendez à la chose publique. Et en vous nommant les sauveurs de la patrie nous vous avons offert un hommage digne de vous. Cependant nous voyons avec douleur qu'il n'est fait mention ni de nos sentimens ni de nos vœux; et nous pensons que les adresses que nous vous avons faites dans les époques marquantes ne sont point arrivées jusqu'à vous.

La dernière que nous avons fait parvenir est du 4 germinal présent mois, nous en avons adressé copie à nos frères de la Société mère, à Paris, qui nous en ont accusé la réception.

Ce que nous vous disions dans cette adresse, nous le répéterons ici : restez à votre poste pour consolider cette liberté que nous vous devons, pour déjouer tous les complots ourdis par la tyrannie, pour renverser ses trônes fortement ébranlés.

Que les Comités de salut public et de sûreté générale, qui chaque jour, acquièrent de nouveaux droits à la gratitude nationale, continuent à tenir d'une main ferme le gouvernail du vaisseau de la République et il arrivera au port en bravant les écueils de l'aristocratie.

Nous jurons union inaltérable à la Convention, hommage à la vertu, haine au vice, guerre à mort aux factieux, aux intrigans, à tous les ennemis de la liberté et de l'égalité et fidélité inviolable à la République une et indivisible.

Les têtes coupables tombent, la vertu est à l'ordre du jour. vive la République, vive la Montagne ».

HEURY (*présid.*), BOIVIN (*secrét.*).

37

Une députation de la trente-troisième division de la gendarmerie est admise à la barre, et dépose, pour les frais de la guerre, 719 liv. 10 sous en assignats : « Nous sommes, disent-ils, « en grande partie, de vieux soldats, glorieux « sur la fin de notre carrière de combattre pour « la liberté; nous sommes tout entiers à la République, nous la défendrons jusqu'à la « mort » (2).

LOUVET, orateur de la députation, Représentants du peuple,

Vous voyez au milieu de vous des gendarmes et canonniers de la 33^e division représentant le détachement qui se trouve dans cette cité en vertu d'ordre du ministre de la guerre sur la demande du département et du général.

Le détachement de cette même division qui est à l'armée des côtes de Cherbourg, vous a fait

parvenir un don patriotique pour venir au secours des veuves et enfans de nos frères d'armes morts en défendant la République.

Le détachement stationné à Franciade animé des mêmes principes a imité cet exemple.

Ils n'ont fait que nous prévenir. Nos camarades détachés à Corbeil, à Vernon, à Pacy et à Louviers se sont joints à nous, et nous venons déposer sur l'autel de la patrie une somme de 719 liv. 10 sols, destinée au même usage.

Pendant le peu de tems que nous avons été à l'armée de l'Eure et Calvados, nos concitoyens sont venus au secours de nos femmes et de nos enfans; nous devons les imiter, nous sommes tout entiers à la République, nous la défendrons jusqu'à la mort par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Vérité, fraternité, liberté, égalité ou la mort, voilà la devise de la 33^e division composée en grande partie de vieux soldats glorieux sur la fin de leur carrière de combattre pour la liberté.

Vive la République, une et indivisible (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

38

Une députation de la société populaire de Montfort-le-Brutus, admise à la barre, présente un cavalier jacobin, monté et équipé à ses frais; elle annonce qu'elle a découvert deux mines abondantes de salpêtre; elle dépose l'état de ses offrandes à la patrie, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de la guerre (3).

[*Etat des dons*] (4).

343 liv. en numéraire, 1 300 marcs d'argent, 80 marcs de vermeil, 300 marcs de galons, 80 milliers de fer, 80 milliers de métal de cloches, 12 milliers de cuivre, les ornements entiers d'une chapelle, une quantité considérable de bas, de souliers et chemises.

39

Au nom du comité des secours, un membre [DUCOS] propose le décret suivant, qui est adopté.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des secours publics, décrète ce qui suit :

« La trésorerie nationale paiera, à la présentation du présent décret, une somme de 300 l., à titre de secours provisoire, à la citoyenne Juelle, femme Gauvin, chargée de quatre enfans, et dont le mari, adjudant dans les char-

(1) C 301, pl. 1080, p. 22. Franciade : St-Denis, Seine-St-Denis.

(2) P.V., XXXVI, 166.

(3) P.V., XXXVI, 160. B⁴ⁿ, 14 flor. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1284. Montfort-l'Amaury, Yvelines.

(4) J. Perlet, n° 583; Mon., XX, 342.

(1) C 303, pl. 1106, p. 20.

(2) P.V., XXXVI, 166 et 231. B⁴ⁿ, 14 flor.; J. Mont., n° 667; J. Sablier, n° 1284.